

Image not found or type unknown



droit et législation sur habitat en yourte

Par **marmion**, le **15/10/2008** à **18:19**

messieurs,

Voulant habiter en yourtes:

1 de 50m², 1 de 20m², 1 de 27m² jumelées entre elles.

j'aimerais connaître la loi au sujet de ces habitations.

Sachant que j'achète le terrain (à savoir constructible ou non?)

Et la mairie ou tout autres organismes de l'état à t-elle réellement le droit de me faire démonter ce type d'habitations?

Merci